

DELIBERATION CAC017-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN,

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 12 mai 2021

Objet de la délibération : Nouvelle offre de formation du premier cycle - Faculté des lettres, langues et sciences humaines

Le conseil académique réuni le 19 mai 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 51 voix pour et 2 abstentions ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Fait à Angers, en format électronique.

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,
Pour le président et par
délégation*

Signé le 21 Mai 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 21 Mai 2021

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : UNIVERSITE D'ANGERS

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	Accompagnement de publics spécifiques
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Licence Professionnelle
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	Renouvellement (avec modifications mineures dans les modalités du contrôle des connaissances en conformité avec les demandes des Conseils de perfectionnement)
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	SHS
Etablissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	
Parcours (<i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i>) :	Coordination handicap et vieillissement
Lieux de la formation (<i>préciser le cas échéant les délocalisations</i>) :	Angers Fort-de-France

Modalités d'enseignement (<i>préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.</i>) :	La formation est principalement déployée en présentiel et propose des enseignements à distance et/ou des modalités pédagogiques telles que les classes inversées. Elle accueille 1/3 de stagiaires relevant de la formation continue, mais le projet en cours de discussion porterait à 100% cette part.
Effectifs attendus :	20
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	
Accords internationaux particuliers :	La formation est ouverte aux échanges internationaux même s'il n'existe pas d'accords particuliers en-dehors de ceux établis par l'Université d'Angers
Conventionnement avec une institution privée française :	Association Martiniquaise de l'Age d'Or (AMDOR) : accord pour un déploiement de la formation sur le territoire martiniquais
<p>Depuis l'évaluation précédente et en conformité avec les conseils émis dans le cadre de l'accréditation, des évolutions et/ou améliorations ont été mises en œuvre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La place de l'enseignement à distance et du numérique a été renforcée : des modules d'enseignement à distance ont été déployés. Ils intègrent l'enregistrement des cours (via Panopto), la mise à disposition de ressources numériques (via Moodle) et des procédés pédagogiques innovants, notamment des classes inversées (via Teams). 2) Conformément aux préconisations contenues dans la dernière évaluation, la diversification des profils des intervenants a été réalisée à la fois en ce qui concerne la formation donnée à Angers et celle délocalisée à Fort-de-France : Responsables de Sessad, directeur.trices de CCAS, Responsables d'associations (par ex. Allo Maltraitance), Intervenants auprès de familles d'accueil, Responsables de coordinations associatives ou privées (par ex. ADMR), etc. contribuent désormais à l'enrichissement de la formation. 3) De même, afin d'ouvrir les champs disciplinaires, une attention particulière a été portée au profil des intervenants : le poids souligné de la psychologie comme discipline majeure est désormais largement concurrencé par les sciences sociales et juridiques tant en ce qui concerne les titulaires de l'équipe pédagogique (notamment : 2 MCF en sociologie, 1 MCF en Géographie sociale, 1 enseignant contractuel en Droit, 1 PRCE en Droit, 1 PRAG en Comptabilité Gestion) que les intervenants extérieurs. Concernant le vieillissement, deux Praticiens hospitaliers (Gériatrie) interviennent désormais dans la formation et un Professeur des Universités-Praticien hospitalier en Médecine physique et rééducation fonctionnelle a en charge les questions liées à la dimension physique du handicap. 4) Le module « Handicap : comparaisons internationales » qui venait d'être introduit au cours de la précédente évaluation a permis l'ouverture souhaitée à l'internationalisation. 5) Le renforcement de la transversalité entre les questions relevant du handicap et du vieillissement, qui venait d'être mise en œuvre à la veille de la précédente évaluation, s'est avéré aller dans le sens de la convergence des coordinations et dispositifs relevant du vieillissement et du handicap, décidée par le législateur et les financeurs. Certainement pour cette raison qui en fonde la spécificité, la licence professionnelle a renforcé son attractivité et comptabilise un nombre élevé de candidatures (taux de pression supérieur à 1 pour 10). 6) Parmi les préconisations figurait également le fait de produire « un développement des outils de suivi et d'évaluation de l'acquisition des compétences par les étudiants tout comme les outils d'évaluation de la formation par les étudiants ». Si la réponse a une partie de cette préconisation a été largement produite par l'Université d'Angers (évaluation), les modifications des modalités du 	

contrôle des connaissances qui accompagnent ce renouvellement vont dans ce sens : elles sont le fruit des échanges en Conseils de perfectionnement et renforcent à la fois le poids du contrôle continu et celui de certaines matières en retirant de leur transversalité aux évaluations. Cette licence a de surcroît rejoint un dispositif pilote initié par la FCU (en 2018-19 et en partenariat avec Skillvioo) qui lui a permis de traduire le référentiel en compétences. Cette trame permet désormais aux étudiant.e.s et stagiaires de se positionner face à l'acquisition des compétences, tant du point de vue des acquis académiques que des acquisitions en stage.

- 7) La précédente évaluation proposait enfin de « se doter de meilleurs outils de suivi du recrutement et du devenir des étudiants » : là encore, les outils mobilisés sont ceux de l'Université d'Angers. Les résultats de ces suivis ont été transmis dans le cadre de cette évaluation. Il a été souligné également qu'un suivi individuel de l'étudiant avait été mis en place.

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	Licence Professionnelle Aménagement paysager
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Licence Professionnelle
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	Renouvellement
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	S H S
Etablissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	
Parcours (<i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i>) :	Conception, gestion et entretien
Lieux de la formation (<i>préciser le cas échéant les délocalisations</i>) :	Université d'Angers Groupe ESA - Angers Complexe Horticole d'Agadir

Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	A distance (partiellement ou complètement) FI et FC/Alternants
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	570 h ETD en présentiel ou à distance par étudiant dont 24 h en anglais.
Effectifs attendus :	FI : 25 à 30 étudiants Apprentis : 35 à 40 étudiants EAD complet : 10 à 20 étudiants
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	
Accords internationaux particuliers :	Convention avec le complexe horticole d'Agadir (Maroc) depuis septembre 2019
Conventionnement avec une institution privée française :	Groupe ESA - Angers
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>Sur le suivi des diplômés : Lors du conseil de perfectionnement qui se tient début juillet de chaque année universitaire, les trois responsables de chaque modalité d'enseignement (FI, FA, EAD) rapportent les résultats d'une même enquête sur le suivi des diplômés à + 6 mois et + 12 mois. Les enquêtes réalisées au téléphone et par mails assurent un taux de retour souvent supérieur à 90 %.</p> <p>1- Elles renseignent sur la situation professionnelle du diplômé à +6 mois et +12 mois, le secteur d'activité (en rapport à la filière paysage ou non), le nom et l'adresse de l'établissement d'activité, le statut du diplômé dans l'entreprise, la nature du contrat de travail (CDI, CCD) et les projets professionnels à court et moyen termes. Ces fichiers établis par année et modalité d'enseignement sont par ailleurs communiqués aux étudiants des promotions suivantes afin de faciliter leur recherche de stages ou leur insertion professionnelle.</p> <p>2- L'organisation d'un conseil de perfectionnement :</p> <p>Le conseil de perfectionnement est commun aux trois modalités.</p> <p>Ce conseil est nourri par les attentes du milieu professionnel qui sont également discutées en réunion les jours de soutenances de projet tuteuré (auxquelles les commanditaires sont invités) et par le biais de leurs interventions dans la formation.</p>	

Chaque année, est organisé un conseil de perfectionnement à la suite du jury de fin d'année. Il regroupe les responsables de formation, des enseignants, des professionnels (intervenants ou ayant accueilli des étudiants en stage), des délégués des promotions sortantes et d'anciens étudiants ayant suivi la LPAP. Le conseil de perfectionnement a pour objet de faire un point sur le devenir des anciens étudiants (chaque responsable de formation présente une synthèse des enquêtes établies). Il a pour objet de faire évoluer le contenu de la formation afin qu'elle s'adapte au mieux aux attentes de la profession.

Ce conseil de perfectionnement s'appuie sur les documents établis en lien avec le jury (liste des étudiants, relevés de notes, moyennes). Il s'appuie aussi sur les bilans de fin de formation. Lors de la réalisation de ces bilans, leur rôle dans le cadre du conseil de perfectionnement est expliqué afin qu'ils soient également établis dans une optique d'amélioration de la formation.

Un compte rendu est établi à l'issue de chaque conseil. Il est partagé avec l'ensemble de l'équipe enseignant et administrative.

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021 VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	Métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Licence professionnelle
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	Renouvellement avec quelques modifications. Historique : ouverture en 2005 (licence professionnelle Traitement et gestion des archives et des bibliothèques) ; transformation en licence professionnelle Archives, médiation et patrimoine en 2017 ; en alternance depuis 2017 ; ouverte à l'apprentissage depuis 2021.
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	SHS
Établissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	Université d'Angers
Parcours (<i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i>) :	Pas de parcours
Lieux de la formation (<i>préciser le cas échéant les délocalisations</i>) :	Angers

Modalités d'enseignement (<i>préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.</i>) :	La formation est en alternance, ouverte à l'apprentissage, aux contrats de professionnalisation, accueillant des publics de statuts mixtes (stagiaires en reprises d'études, reconversion CIF-CPF, publics spécifiques)
Volume horaire de la formation (<i>indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères</i>) :	406 heures/étudiant (24h00 d'atelier de langue anglaise à orientation professionnelle)
Effectifs attendus :	Entre 15 et 20
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	Néant
Accords internationaux particuliers :	Néant
Conventionnement avec une institution privée française :	Pas de convention avec une institution privée d'enseignement. Convention de partenariat avec EDF. Nombreux partenariats avec des services d'archives, avec la Fédération des associations de musiques et de danses traditionnelles, avec le Centre des monuments nationaux (château d'Angers)
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, <i>notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan</i> - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>La période 2017-2021 a principalement été mise à profit pour permettre le passage à l'alternance et à l'apprentissage, conformément aux recommandations du HCÉRES : organisation de l'alternance calendaire (3 semaines dans un lieu d'accueil professionnel, deux semaines de cours), accueil des premiers contrats de professionnalisation, habilitation pour l'apprentissage en 2020, accueil des premiers apprentis en 2021).</p>	

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :



Département d'évaluation des formations

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université d'Angers

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	Développement de Projets de Territoires : Métiers du Développement Social et Solidaire des Territoires
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	LP
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	Renouvellement avec restructuration
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	SHS ESS
Etablissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	Néant
Parcours (<i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i>) :	Métiers du Développement Social et Solidaire des Territoires
Lieux de la formation (<i>préciser le cas échéant les délocalisations</i>) :	Faculté LLSH de l'Université d'Angers
Modalités d'enseignement (<i>préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.</i>) :	Formation partiellement à distance (création), avec 7 semaines de rassemblement en présentiel (32h / semaine) Formation initiale et continue (existant) Contrat de professionnalisation (existant) Contrat d'apprentissage (à solliciter)

<i>Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :</i>	454 h de face à face pédagogique 72 h mutualisées avec la licence de géographie (224 h de présentiel et 230 h en distanciel) 75 h pour l'encadrement des stages 20 h d'anglais 69 h d'autonomie
<i>Effectifs attendus :</i>	25
<i>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :</i>	Néant
<i>Accords internationaux particuliers :</i>	Néant
<i>Conventionnement avec une institution privée française :</i>	Fédération des Centres Sociaux Anjou-Mayenne (existant renouvelé) UDCCAS 49 (en discussion) Mouvement Associatif Pays de la Loire (en discussion)

On trouvera ici :

- soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, *notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan*
- soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...).

Explications des évolutions par rapport à la maquette actuelle :

- changement du contexte général d'offre de formation (évolution des DUT en BUT)
- de nombreuses demandes formulées quant à la déclinaison de la formation à distance et un besoin de montée en qualification de personnes vivant dans des territoires éloignés
- évolution du marché de l'emploi et changement des pratiques de ce champ professionnel (renforcement de l'alternance dans les collectivités locales et dans les nouvelles structures de l'économie sociale et solidaire)
- être en adéquation avec la nouvelle offre de formation en Licence, notamment en proposant des mutualisations avec licence de géographie
- développement croissant de projets de territoire autour des questions sociales, des solidarités locales et de la démocratie de proximité
- clarification des compétences-socles travaillées dans la formation et de l'articulation entre apprentissages individuels et collectifs

Ces évolutions ont été évoquées lors de l'entretien HCERES portant sur cette formation au début de l'année 2021. Elles semblent avoir reçu un écho favorable de la part des membres du comité (c'est aussi le cas de l'intégration du conseil de perfectionnement aux enseignements portant sur l'évaluation et la participation). Bien entendu, ces évolutions ont d'ores-et-déjà été discutées avec les partenaires actuels et potentiels de la LP.

Il y aura une localisation de certaines semaines de rassemblement en présentiel dans un territoire partenaire, tournant chaque année.

Outre l'intérêt à la fois pédagogique et territorial de cette pratique, elle peut offrir des opportunités afin de faciliter le logement des étudiants à distance, les territoires partenaires étant sollicités pour proposer des solutions d'hébergement à la semaine.

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université d'Angers

La formation	
Intitulé (En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation) :	Langues Etrangères Appliquées (LEA)
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Licence
Origine de la formation (préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :	Il s'agit d'un renouvellement de la licence LEA avec quelques changements précisés plus bas dans ce tableau.
Champ de formations (indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :	Arts, Lettres et Langues Il y a deux pôles principaux dans la Licence LEA : des langues étrangères et des matières d'application orientées vers les domaines « des affaires et du commerce » (droit, économie, gestion et marketing)
Etablissements (indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :	Université d'Angers
Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :	Parcours Anglais-Espagnol Parcours Anglais-Allemand Parcours Anglais-Italien

Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Angers
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	Enseignement en présentiel en formation initiale et formation continue
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	1340 heures en face à face avec les enseignants dont 760 heures d'enseignement en langues étrangères. 66h de cours en autonomie et entre 315h et 420h de stage.
Effectifs attendus :	600 étudiants, dont 280 primo-entrants
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	Néant
Accords internationaux particuliers :	Néant
Conventionnement avec une institution privée française :	Licence de LEA Facultés libres de l'Ouest – UCO (Angers)
<p>Pour cette nouvelle accréditation, il y a eu des ajouts de cours dans deux domaines principaux : affaires et commerce d'un côté, communication et médias de l'autre pour mieux répondre aux besoins des entreprises et aussi prendre en compte les évolutions de la société. Ainsi, dans la partie « communication et médias », nous proposons désormais un CM de Théorie et production de l'information ainsi que des CM d'histoire des médias dans chaque langue étudiée par nos étudiants. Dans la partie « affaires et commerce », nous avons ajouté un CM de marketing digital et un CM de marketing interculturel, deux cours aujourd'hui nécessaires pour s'insérer dans le monde professionnel. Un CM portant sur les marchés financiers vient compléter l'offre en 3^{ème} année, là où auparavant les étudiants ne bénéficiaient pas de cours d'économie en L3. Enfin, en 3^{ème} année de Licence, nous allons proposer un cycle de conférences sur toute l'année où chaque enseignant proposera une conférence de 2h sur son thème de recherches ce qui permettra d'enrichir la culture générale et scientifique de nos étudiants tout en leur donnant une première initiation à la recherche. Tous ces ajouts dans la Licence LEA ont été pensés pour répondre aux besoins d'une formation pluridisciplinaire qui prépare nos étudiants au marché du travail dans un contexte de commerce mondialisé et digitalisé.</p>	

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

La majorité des licences de l'Université d'Angers comprennent une option Santé sous la forme d'un parcours de Licence enrichie permettant l'accès aux 5 filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso Kinésithérapie. Le terme de L.AS pour « licence accès santé » leur est réservé. Les L.AS sont ouvertes aux étudiants L1, L2, L3. L'étudiant suit les cours de la licence classique et enrichit son parcours via une option « Accès Santé ». En première année de Licence, le recrutement est réalisé via ParcoursUP (capacité limitée). En 2e et 3e année de licence, l'inscription se fait via le système web de l'UA.

Au cours des 3 années de licence, le nombre de candidatures pour les filières santé est limité à deux (L1 et L2, ou L2 et L3 ou L1 et L3).

L'option santé propose 10 modules « Accès Santé » dispensés à distance.

Les étudiants en LAS suivent 100% de leur Licence et doivent, en parallèle :

- valider 5 modules en 1re chance d'accès aux filières de santé : 80 h de cours à distance avec examen en présentiel. En 2e chance, 7 modules sont à valider. Les modules déjà validés en 1re chance restent acquis. En fonction du parcours antérieur des étudiants, ces modules peuvent être acquis sur compétence. (Etudiants ayant validés une PACES ou PluriPASS et les étudiants en CPGE)

- réaliser un Projet Santé (CV et fiche métier) pour lequel ils seront également accompagnés par une psychologue de l'orientation du SUIO-IP.

La sélection pour accéder aux filières de santé, s'effectue alors via deux groupes d'épreuves. L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements, le projet santé et les modules de l'accès santé correspond au 1er groupe d'épreuves, puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue le 2nd groupe d'épreuves. A l'issue de ces résultats, l'étudiant devra avoir validé son niveau de licence en cours et être éligible selon les conditions ci-dessus.

Quel que soit le niveau d'entrée (L1, L2 ou L3), les étudiants validant cette sélection sont intégrés en seconde année de santé.

L'option Accès Santé est proposé aux étudiants inscrits en L.AS de l'Université d'Angers, du Mans Université, des facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) (Licences en convention avec l'UA), CPGE conventionnées avec UA et LMU, des IFSI (Sarthe Mayenne Maine et Loire), ainsi que les formations du Maine et Loire permettant l'ouverture à ces candidatures (cf textes de loi).

DA04 - DOSSIER D'ACCREDITATION
FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE
PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation) :	Mention Lettres
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Licence
Origine de la formation (préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :	Il s'agit du renouvellement d'une licence de lettres qui existe depuis les débuts de l'Université d'Angers. De même, dans le cadre de cette nouvelle accréditation, un nouveau parcours est proposé.
Champ de formations (indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :	Arts, Lettres et Langues
Etablissements (indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :	Aucun
Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :	-Parcours d'accès santé L.AS. -Parcours ÉdiCom, Édition Communication, à partir de la L2. -Parcours HumEns, Humanités Enseignement, à partir de la L2. -Une double licence Lettres/Histoire (DLLH) est proposée. -Un parcours « Lettres-Langues » qui correspond à une ouverture pluridisciplinaire et pluriculturelle en lien avec le cycle bac -3 (spécialités au lycée). Ce parcours est porté par la mention LLCER.

Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Université d'Angers Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	Les cours sont avant tout en présence. L'utilisation de supports et d'outils numériques vient augmenter les possibilités de l'enseignement.
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	1350 heures + 70h de stage L'usage des langues étrangères peut apparaître, en particulier dans certains cours transversaux.
Effectifs attendus :	Entre 75 et 90 en L1. Entre 65 et 75 en L2. Entre 55 et 65 en L3. Il faut ajouter à ces effectifs les étudiants de la DLLH : 30 en L1. L'accès est sélectif. On peut compter en moyenne une dizaine d'étudiants en L2 et en L3. Il faut ajouter également les capacités d'accueil en L1 L. AS : 10 ainsi que les étudiants du parcours « Lettres-Langues » : 18
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	Néant
Accords internationaux particuliers :	Néant
Conventionnement avec une institution privée française :	Une licence de Lettres (Facultés libres de l'Ouest – UCO (Angers)) et une licence Humanités (IRCOM)
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation HCERES du bilan - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>La nouvelle licence de lettres de l'Université d'Angers s'inscrit dans Thélème. Conformément à ce projet NCU, les semestres sont abandonnés au profit de 15 périodes qui permettent une meilleure respiration dans les apprentissages. Le diplôme se divise en deux grandes étapes. La première se termine à la période 5. La seconde se déroule de la période 6 à la période 15. Dans la période 1 (remplacer par en début de L1 ou dans les premières semaines de la première année), l'étudiant</p>	

prend contact avec l'offre d'enseignement, s'adapte au travail universitaire et élabore son projet d'avenir. Au cours de la seconde étape, l'étudiant s'inscrit dans un parcours, Édition Communication (ÉdiCom) ou Humanités Enseignement (HumEns), et s'oriente dans une préprofessionnalisation, qui propose, parmi les divers choix possibles, la filière du « français langue étrangère » (FLE), l'enseignement élémentaire, l'enseignement secondaire ou encore la recherche en littérature. Les dispositifs d'accompagnement et la place du numérique sont repensés à l'échelle de la faculté LLSH.

Un large panorama des contenus est proposé durant les premières semaines de la L1 la période d'accueil (P1) à travers des cours d'introduction générale : la littérature générale et comparée, la littérature du XXI^e siècle, l'histoire littéraire, les civilisations et les langues de l'Antiquité, la linguistique, la stylistique, l'histoire de la langue. Les parcours de la licence sont présentés et expliqués tout comme la filière FLE. Des heures sont consacrées à la réflexion sur le projet professionnel, sur les débouchés et sur les métiers. On présente également les possibilités d'enrichissement culturel. L'étudiant reçoit ainsi les éléments d'information nécessaires pour choisir sa voie, tout en profitant d'emblée d'un enseignement riche et diversifié.

Dans la nouvelle licence de lettres, on distingue les enseignements disciplinaires des enseignements transversaux. Les enseignements disciplinaires, ceux du tronc commun comme ceux des parcours, sont renforcés. Les transversaux sont répartis de la manière suivante au cours des 15 périodes : Méthodologie du travail universitaire et Expression écrite et orale dans la première étape, langue vivante, sport, engagement, culture générale et scientifique tout au long du diplôme, PIX, préprofessionnalisation et stage dans la deuxième étape.

Tous les enseignements permettent l'acquisition de compétences transversales qui sont réitérées au cours de la formation et transposables dans une large gamme de situations professionnelles. Les deux parcours, ÉdiCom et HumEns, tout comme la filière FLE, ouvrent de nombreuses voies et débouchent sur une offre diversifiée de masters.

Les UE permettent le regroupement des enseignements dans des blocs de compétences et constituent les unités de l'évaluation. Cette dernière adopte le contrôle continu en première session. Des examens de seconde chance sont prévus à la fin des périodes 5, 10 et 15. Les enseignements transversaux ne pourront pas compenser les enseignements disciplinaires. L'inverse sera possible.

La nouvelle licence de lettres oriente les choix personnels et professionnels des étudiants, repense l'accompagnement et la place du numérique, augmente les contenus disciplinaires, permet une progression et garantit un suivi dans l'évaluation.

Création du parcours « Lettres-Langues » :

Dans le cadre du développement des filières inter- et transdisciplinaires au niveau national, la création de cette licence s'inscrit en outre dans le prolongement de la réforme du lycée pour permettre la poursuite au cycle Licence de cursus de spécialités en langues étrangères.

L'aspect novateur d'un tel parcours dédié à la littérature et à la culture tient à l'implication de trois aires linguistiques et d'un bloc d'enseignements consacrés au plurilinguisme et à l'interculturalité. Il formera donc des spécialistes de littérature comparée européenne (Royaume-Uni/France et Espagne ou Allemagne) ou internationale (Monde anglophone/Monde francophone et Monde hispanophone).

Les débouchés possibles sont nombreux vers des Masters Recherche en études littéraires, études culturelles, sciences du langage ; des Masters professionnels mention Traduction,

Communication, Edition, MEEF ; des concours de la fonction publique. Mentionnons spécifiquement l'ouverture sur les masters proposés à l'université d'Angers : le master traduction littéraire et générale, bilangue, et le master LLPC qui propose également la poursuite d'une bivalence en langue avec une forte composante littéraire.

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

La majorité des licences de l'Université d'Angers comprennent une option Santé sous la forme d'un parcours de Licence enrichie permettant l'accès aux 5 filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso Kinésithérapie. Le terme de L.AS pour « licence accès santé » leur est réservé. Les L.AS sont ouvertes aux étudiants L1, L2, L3. L'étudiant suit les cours de la licence classique et enrichit son parcours via une option « Accès Santé ». En première année de Licence, le recrutement est réalisé via ParcoursUP (capacité limitée). En 2e et 3e année de licence, l'inscription se fait via le système web de l'UA.

Au cours des 3 années de licence, le nombre de candidatures pour les filières santé est limité à deux (L1 et L2, ou L2 et L3 ou L1 et L3).

L'option santé propose 10 modules « Accès Santé » dispensés à distance.

Les étudiants en LAS suivent 100% de leur Licence et doivent, en parallèle :

- valider 5 modules en 1re chance d'accès aux filières de santé : 80 h de cours à distance avec examen en présentiel. En 2e chance, 7 modules sont à valider. Les modules déjà validés en 1re chance restent acquis. En fonction du parcours antérieur des étudiants, ces modules peuvent être acquis sur compétence. (Etudiants ayant validés une PACES ou PluriPASS et les étudiants en CPGE)
- réaliser un Projet Santé (CV et fiche métier) pour lequel ils seront également accompagnés par une psychologue de l'orientation du SUIO-IP.

La sélection pour accéder aux filières de santé, s'effectue alors via deux groupes d'épreuves. L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements, le projet santé et les modules de l'accès santé correspond au 1er groupe d'épreuves, puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue le 2nd groupe d'épreuves. A l'issue de ces résultats, l'étudiant devra avoir validé son niveau de licence en cours et être éligible selon les conditions ci-dessus.

Quel que soit le niveau d'entrée (L1, L2 ou L3), les étudiants validant cette sélection sont intégrés en seconde année de santé.

L'option Accès Santé est proposée aux étudiants inscrits en L.AS de l'Université d'Angers, du Mans Université, des facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) (Licences en convention avec l'UA), CPGE conventionnées avec UA et LMU, des IFSI (Sarthe Mayenne Maine et Loire), ainsi que les formations du Maine et Loire permettant l'ouverture à ces candidatures (cf textes de loi).

DA04 - DOSSIER D'ACCREDITATION
FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE
PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation) :	Licence Mention Géographie et Aménagement
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Licence
Origine de la formation (préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :	Il s'agit du renouvellement de la licence de géographie. Au niveau L3, les étudiants auront le choix entre deux blocs d'options (Géographie sociale et territoires ou Géographie et environnement). Ceci vise une cohérence plus forte entre l'offre au niveau Licence et au niveau Master (GAED, GTDL, IDS).
Champ de formations (indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :	La formation s'inscrit dans le champ SHS
Etablissements (indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :	Il n'est pas envisagé de co-accréditation
Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :	La licence de Géographie propose un parcours d'accès santé depuis la rentrée 2020-2021 qui devrait se poursuivre pour la prochaine accréditation.
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	<ul style="list-style-type: none"> • Faculté des Lettres Langues et Sciences Humaines, Campus Belle Beille à Angers pour la formation en salle • Lieux extérieurs divers pour les sorties de terrain et voyages d'étude
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en	Enseignements présentiels en salle et sur le terrain Formation initiale et continue

apprentissage, en contrat de professionnalisation ; à distance, etc.) :																									
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	1350 h d'enseignement + heures autonomie => un peu plus de 1500 h étudiant																								
Effectifs attendus :	<table border="1" data-bbox="836 564 1228 1043"> <tr> <td rowspan="4">Angers</td> <td>L1</td> <td>85</td> </tr> <tr> <td>L2</td> <td>61</td> </tr> <tr> <td>L3</td> <td>65 (dt 21)</td> </tr> <tr> <td>Sous Total</td> <td>211</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Ningbo</td> <td>B1</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>B2</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>B3</td> <td>41</td> </tr> <tr> <td>B4</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Sous total</td> <td>129 (150)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>340</td> </tr> </table> <p>Nota 1 : Les étudiants Parcours santé en L1 sont inclus en 2020-2021 dans l'effectif. Nota 2 : Les Benke 4 suivent leur scolarité à Angers avec les autres étudiants de L3. En raison du Covid, 16 sont restés en Chine cette année.</p>	Angers	L1	85	L2	61	L3	65 (dt 21)	Sous Total	211	Ningbo	B1	39	B2	33	B3	41	B4	16		Sous total	129 (150)		Total	340
Angers	L1		85																						
	L2		61																						
	L3		65 (dt 21)																						
	Sous Total	211																							
Ningbo	B1	39																							
	B2	33																							
	B3	41																							
	B4	16																							
	Sous total	129 (150)																							
	Total	340																							
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	Néant																								
Accords internationaux particuliers :	<p>Le département de géographie propose une licence de géographie à l'Université d'Angers mais également à l'Université de Ningbo en Chine dans le cadre du partenariat avec l'IFC (Institut Franco-Chinois). Ce diplôme a été ouvert en 2017-2018 et les étudiants de la 1^{re} promotion terminent leur diplôme cette année en L3 à Angers.</p> <p>A noter qu'en Chine, la licence comprend 4 années (benke), la 1^{re} année ne comporte qu'un cours introductif à la discipline et sur la France. Benke 1-2 : Licence 1 (à Ningbo) Benke 3 = Licence 2 (à Ningbo) Benke 4 = Licence 3 (à Angers)</p>																								
Conventionnement avec une institution privée française :	Néant																								

On trouvera ici :

- soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation HCERES du bilan
- soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...).

La Licence de Géographie 2022 propose une offre de spécialisation en L3 comprenant 2 blocs de cours de spécialisation (222 h étudiant) au choix et un tronc commun :

- Spécialisation Géographie et environnement
- Spécialisation Géographie sociale et territoires

La construction et l'organisation pédagogique de la Licence de Géographie 2022-2027 vise à favoriser l'implication et l'investissement des étudiants dans leur formation, tout en leur permettant de donner du sens aux différents contenus grâce à une articulation plus visible.

Pour cela, et parmi les nouveautés :

- **1 projet de diagnostic par an.** Les enseignements d'outils et de méthodologie sont orientés et mis au service de la réalisation du projet, qui mobilise les apports des enseignements fondamentaux.
 - Cette UE est le pivot de la formation en lui donnant du sens et en permettant aux étudiants d'être davantage acteurs de celle-ci.
 - En outre, l'UE Projets et diagnostics vise à former des diplômés en mesure de réaliser des diagnostics territoriaux, compétence indispensable pour une bonne insertion professionnelle. Elle vient donc compléter les enseignements de l'UE Pré-professionnalisation du socle transversal.
 - Cette UE viendra renforcer les modalités d'enseignement de type pédagogie inversée.
 - En L1, le projet est individuel et à l'échelle communale. En L2 et L3, les projets sont à des échelles agglomérations ou bassin de vie (Parcs naturels régionaux, Schéma de cohérence territoriale, Plan local d'urbanisme intercommunal...) ; l'évaluation est à la fois individuelle et collective.
- **1 voyage d'étude par an** qui prend la forme :
 - en L1 d'une journée d'intégration dans le cadre du pré-projet en P1 et travaille la compétence observation
 - en L2 d'un voyage court de 2-3 jours sur le.s terrain.s du projet de L2
 - en L3 d'un voyage d'étude long de 5-7 jours qui vient clore l'année et le cycle Licence
- Un ensemble de **nouveaux dispositifs pédagogiques** est proposé sur des **formats courts**. Il vise à ouvrir les étudiants sur le monde et les nombreux enjeux qui interrogent le regard et les compétences du géographe :
 - un cycle de conférences scientifiques (FOCUS),
 - des Cafés géographiques en lien avec un travail de revue de presse au long court (ACTU GEO)
 - des débats autour des notions centrales de la discipline (EPISTEMO 1bis)
 - des conférences de professionnels en lien avec les enseignements fondamentaux comme avec l'UE de pré-professionnalisation.
- Du point de vue de **l'engagement**, les étudiants pourront s'investir dans l'organisation et la programmation de ces différents événements.

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

La majorité des licences de l'Université d'Angers comprennent une option Santé sous la forme d'un parcours de Licence enrichie permettant l'accès aux 5 filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso Kinésithérapie. Le terme de L.AS pour « licence accès santé » leur est réservé. Les L.AS sont ouvertes aux étudiants L1, L2, L3. L'étudiant suit les cours de la licence classique et enrichit son parcours via une option « Accès Santé ». En première année de Licence, le recrutement est réalisé via ParcoursUP (capacité limitée). En 2e et 3e année de licence, l'inscription se fait via le système web de l'UA.

Au cours des 3 années de licence, le nombre de candidatures pour les filières santé est limité à deux (L1 et L2, ou L2 et L3 ou L1 et L3).

L'option santé propose 10 modules « Accès Santé » dispensés à distance.

Les étudiants en LAS suivent 100% de leur Licence et doivent, en parallèle :

- valider 5 modules en 1re chance d'accès aux filières de santé : 80 h de cours à distance avec examen en présentiel. En 2e chance, 7 modules sont à valider. Les modules déjà validés en 1re chance restent acquis. En fonction du parcours antérieur des étudiants, ces modules peuvent être acquis sur compétence. (Etudiants ayant validés une PACES ou PluriPASS et les étudiants en CPGE)

- réaliser un Projet Santé (CV et fiche métier) pour lequel ils seront également accompagnés par une psychologue de l'orientation du SUIO-IP.

La sélection pour accéder aux filières de santé, s'effectue alors via deux groupes d'épreuves. L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements, le projet santé et les modules de l'accès santé correspond au 1er groupe d'épreuves, puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue le 2nd groupe d'épreuves. A l'issue de ces résultats, l'étudiant devra avoir validé son niveau de licence en cours et être éligible selon les conditions ci-dessus.

Quel que soit le niveau d'entrée (L1, L2 ou L3), les étudiants validant cette sélection sont intégrés en seconde année de santé.

L'option Accès Santé est proposée aux étudiants inscrits en L.AS de l'Université d'Angers, du Mans Université, des facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) (Licences en convention avec l'UA), CPGE conventionnées avec UA et LMU, des IFSI (Sarthe Mayenne Maine et Loire), ainsi que les formations du Maine et Loire permettant l'ouverture à ces candidatures (cf textes de loi).

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION
FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE
PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université d'Angers, faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines.

La formation	
Intitulé (En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation) :	Licence d'Histoire
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Licence
Origine de la formation (préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :	Il s'agit du renouvellement de la licence d'histoire.
Champ de formations (indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :	Sciences humaines et sociales
Etablissements (indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :	Aucun
Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :	Le renouvellement concerne aussi la double Licence Histoire-Lettres (campus d'Angers-Belle-Beille) et la double Licence Droit-Histoire (campus de Cholet); elles associent les enseignements fondamentaux des 2 licences avec un bloc unique d'enseignements transversaux (langues, informatique, pré-pro. etc.). La licence d'histoire à Angers comme à Cholet comporte un parcours d'accès Santé.

Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Université d'Angers, faculté LLSH : campus Belle-Beille à Angers et campus de Cholet.
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	L'enseignement en présentiel est prioritaire, associé à l'utilisation d'outils numériques (plateforme d'enseignement Moodle) pour enrichir et compléter les ressources données en cours et diversifier les modalités d'évaluation, y compris permettre aux étudiants des formes d'auto-évaluation.
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	1350H + 70H de stage obligatoire pour la Licence d'Histoire.
Effectifs attendus :	<p>Au vu des années précédentes, les effectifs attendus par année sont :</p> <p>A Angers, 160 en L1 (+ 20 en L1 DLLH + 20 en Accès Santé) ; 110 en L2 (+ 12-15 en L2 DLLH) ; 110 en L3 (+ 12 en L2 DLLH).</p> <p>A Cholet, 35 en L1 (+ 35 en L1 DLDH + 10 en Accès Santé) ; 20 en L2 (+ 25-30 en L2 DLDH). En L3, seule la DLDH reste à Cholet, soit 20-25 étudiants.</p>
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	Néant
Accords internationaux particuliers :	Néant
Conventionnement avec une institution privée française :	Licence Facultés libres de l'Ouest - UCO (Angers).
On trouvera ici :	<p>- soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation HCERES du bilan</p> <p>- soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...).</p> <p>Sur le plan pédagogique, la maquette de la nouvelle accréditation, construite pour favoriser le présentiel, se veut attractive et a pour objectif de revaloriser la discipline fondamentale choisie par l'étudiant, à la fois en augmentant le volume horaire des enseignements disciplinaires et en ne permettant qu'une compensation distincte, entre les UE disciplinaires d'un côté et les UE</p>

transversales de l'autre. La nouvelle maquette vise également à replacer le travail de l'étudiant au coeur de son parcours en proposant une progression pédagogique sur les trois années de la licence. Elle doit également pouvoir proposer une large place à l'ouverture scientifique et culturelle en replaçant la recherche au centre des formations et en favorisant l'interdisciplinarité. Les UE de préprofessionnalisation se déclinent en une double offre de cours, les uns gérés en interne par le département d'Histoire pour la découverte des métiers spécifiques à la discipline, les autres mutualisés à l'échelle de la faculté pour les métiers accessibles à partir de différentes formations. Ainsi chaque année, par une offre de cours à choisir en Histoire, en Culture générale et Scientifique et en Pré-professionalisation, les étudiants pourront selon leurs souhaits, dessiner un « fléchage » vers un domaine professionnel (enseignement, archives et bibliothèques, recherche, journalisme...) ou ouvrir leurs horizons.

Le projet NCU permet de dépasser le cadre semestriel pour moduler l'étalement des cours en fonction des besoins pédagogiques. En termes d'évaluations, la nouvelle maquette est axée intégralement en première session sur le contrôle continu avec une volonté d'alignement pédagogique. Il s'agira de proposer des épreuves obligatoires de nature surtout formative, afin de permettre à l'étudiant de pouvoir progresser. Une évaluation de seconde chance (uniquement sommative) sera proposée aux étudiants mais sur inscription seulement.

Outre le suivi de chaque étudiant en 1^{ère} année par un enseignant-référent, on prévoit des dispositifs diversifiés, renforcés et coordonnés pour l'accompagnement des étudiants en fonction de leurs besoins et/ou de leur difficultés (académiques, médicaux, sociaux, psychologiques...) au cours des 3 années de licence.

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

La majorité des licences de l'Université d'Angers comprennent une option Santé sous la forme d'un parcours de Licence enrichie permettant l'accès aux 5 filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso Kinésithérapie. Le terme de L.AS pour « licence accès santé » leur est réservé. Les L.AS sont ouvertes aux étudiants L1, L2, L3. L'étudiant suit les cours de la licence classique et enrichit son parcours via une option « Accès Santé ». En première année de Licence, le recrutement est réalisé via ParcoursUP (capacité limitée). En 2^e et 3^e année de licence, l'inscription se fait via le système web de l'UA.

Au cours des 3 années de licence, le nombre de candidatures pour les filières santé est limité à deux (L1 et L2, ou L2 et L3 ou L1 et L3).

L'option santé propose 10 modules « Accès Santé » dispensés à distance.

Les étudiants en LAS suivent 100% de leur Licence et doivent, en parallèle :

- valider 5 modules en 1^{re} chance d'accès aux filières de santé : 80 h de cours à distance avec examen en présentiel. En 2^e chance, 7 modules sont à valider. Les modules déjà validés en 1^{re} chance restent acquis. En fonction du parcours antérieur des étudiants, ces modules peuvent être acquis sur compétence. (Etudiants ayant validés une PACES ou PluriPASS et les étudiants en CPGE)

- réaliser un Projet Santé (CV et fiche métier) pour lequel ils seront également accompagnés par une psychologue de l'orientation du SUIO-IP.

La sélection pour accéder aux filières de santé, s'effectue alors via deux groupes d'épreuves. L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements, le projet santé et les modules de l'accès santé correspond au 1er groupe d'épreuves, puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue le 2nd groupe d'épreuves. A l'issue de ces résultats, l'étudiant devra avoir validé son niveau de licence en cours et être éligible selon les conditions ci-dessus.

Quel que soit le niveau d'entrée (L1, L2 ou L3), les étudiants validant cette sélection sont intégrés en seconde année de santé.

L'option Accès Santé est proposé aux étudiants inscrits en L.AS de l'Université d'Angers, du Mans Université, des facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) (Licences en convention avec l'UA), CPGE conventionnées avec UA et LMU, des IFSI (Sarthe Mayenne Maine et Loire), ainsi que les formations du Maine et Loire permettant l'ouverture à ces candidatures (cf textes de loi).

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION
FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE
PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université d'Angers

La formation	
Intitulé (En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation) :	Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Licence
Origine de la formation (préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :	Renouvellement des trois parcours monovalents. Transformation des deux parcours bivalents anglais-allemand et anglais-espagnol en doubles licences. Création d'un parcours « Lettres-Langues » qui correspond à une ouverture pluridisciplinaire et pluriculturelle en lien avec le cycle bac -3 (spécialités au lycée) et projeté sur le cycle M (deux masters proposés à l'UA comme prolongement « naturel » d'une licence lettres-langues)
Champ de formations (indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :	Arts, Lettres, Langues
Etablissements (indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :	Néant
Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :	6 parcours : - Anglais - Allemand

	<ul style="list-style-type: none"> - Espagnol - Double licence anglais / allemand - Double licence anglais / espagnol - « Lettres-Langues »
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	<p>Université d'Angers Faculté LLSH</p>
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	Enseignement en présentiel en formation initiale et formation continue
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	1350h dont 972h d'unités disciplinaires dispensées en langue étrangère
Effectifs attendus :	<p>Parcours espagnol : L1 : 72 / L2 : 40 / L3 : 30</p> <p>Parcours allemand : L1 : 18 / L2 : 18 / L3 : 18</p> <p>Parcours anglais : L1 : 225 / L2 : 170 / L3 : 150</p> <p>Double licence anglais-espagnol : L1 : 18 / L2 : 18 / L3 : 18</p> <p>Double licence anglais-allemand : L1 : 36 / L2 : 36 / L3 : 36</p> <p>Humanités Plurielles : L1 : 18</p>
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	Néant
Accords internationaux particuliers :	<p>-Assistanat possible en pays de langue allemande (Allemagne, Autriche, Suisse alémanique et Liechtenstein), espagnole (Espagne et Amérique latine) et anglaise (Angleterre, Ecosse, Irlande, Nouvelle-Zélande, Australie, Canada, Etats-Unis).</p> <p>-Participation à un projet commun à plusieurs universités du Consortium GUSS (Global United States Studies) entre le département d'anglais de l'Université d'Angers, le département d'études américaines de Temple University, l'American Studies Department de East Anglia University, et le American Studies</p>

	<p>-Département de Queens University à Belfast et à Sogang University en Corée du Sud (cours, plateforme internet de lecture et d'échange et discussions entre professeurs et étudiants des universités partenaires).</p>
Conventionnement avec une institution privée française :	Licence avec les Facultés libres de l'ouest - UCO
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation HCERES du bilan - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p><u>Transformation des licences bi-valentes en doubles licences :</u></p> <p>Cette transformation est impérative pour répondre à l'investissement horaire et en travail personnel demandé aux étudiant-es qui suivent intégralement les enseignements de spécialités de deux parcours monovalents. Le passage en double-licence aligne donc le diplôme sur la formation réelle et permettra d'accroître encore l'attractivité d'un double cursus d'excellence.</p> <p><u>Création du parcours « Lettres-Langues » :</u></p> <p>Dans le cadre du développement des filières inter- et transdisciplinaires au niveau national, la création de cette licence s'inscrit en outre dans le prolongement de la réforme du lycée pour permettre la poursuite au cycle Licence de cursus de spécialités en langues étrangères.</p> <p>L'aspect novateur d'un tel parcours dédié à la littérature et à la culture tient à l'implication de trois aires linguistiques et d'un bloc d'enseignements consacrés au plurilinguisme et à l'interculturalité. Il formera donc des spécialistes de littérature comparée européenne (Royaume-Uni/France et Espagne ou Allemagne) ou internationale (Monde anglophone/Monde francophone et Monde hispanophone).</p> <p>Les débouchés possibles sont nombreux vers des Masters Recherche en études littéraires, études culturelles, sciences du langage ; des Masters professionnels mention Traduction, Communication, Edition, MEEF ; des concours de la fonction publique. Mentionnons spécifiquement l'ouverture sur les masters proposés à l'université d'Angers : le master traduction littéraire et générale, bilangue, et le master LLPC qui propose également la poursuite d'une bivalence en langue avec une forte composante littéraire.</p>	

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

La majorité des licences de l'Université d'Angers comprennent une option Santé sous la forme d'un parcours de Licence enrichie permettant l'accès aux 5 filières de santé : Médecine, Maieutique, Odontologie, Pharmacie et Masso Kinésithérapie. Le terme de L.AS pour « licence accès santé » leur est réservé. Les L.AS sont ouvertes aux étudiants L1, L2, L3. L'étudiant suit les cours de la licence classique et enrichit son parcours via une option « Accès Santé ». En première année de Licence, le recrutement est réalisé via ParcoursUP (capacité limitée). En 2e et 3e année de licence, l'inscription se fait via le système web de l'UA.

Au cours des 3 années de licence, le nombre de candidatures pour les filières santé est limité à deux (L1 et L2, ou L2 et L3 ou L1 et L3).

L'option santé propose 10 modules « Accès Santé » dispensés à distance.

Les étudiants en LAS suivent 100% de leur Licence et doivent, en parallèle :

- valider 5 modules en 1re chance d'accès aux filières de santé : 80 h de cours à distance avec examen en présentiel. En 2e chance, 7 modules sont à valider. Les modules déjà validés en 1re chance restent acquis. En fonction du parcours antérieur des étudiants, ces modules peuvent être acquis sur compétence. (Etudiants ayant validés une PACES ou PluriPASS et les étudiants en CPGE)

- réaliser un Projet Santé (CV et fiche métier) pour lequel ils seront également accompagnés par une psychologue de l'orientation du SUIO-IP.

La sélection pour accéder aux filières de santé, s'effectue alors via deux groupes d'épreuves. L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements, le projet santé et les modules de l'accès santé correspond au 1er groupe d'épreuves, puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue le 2nd groupe d'épreuves. A l'issue de ces résultats, l'étudiant devra avoir validé son niveau de licence en cours et être éligible selon les conditions ci-dessus.

Quel que soit le niveau d'entrée (L1, L2 ou L3), les étudiants validant cette sélection sont intégrés en seconde année de santé.

L'option Accès Santé est proposé aux étudiants inscrits en L.AS de l'Université d'Angers, du Mans Université, des facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) (Licences en convention avec l'UA), CPGE conventionnées avec UA et LMU, des IFSI (Sarthe Mayenne Maine et Loire), ainsi que les formations du Maine et Loire permettant l'ouverture à ces candidatures (cf textes de loi).

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION
FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE
PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université d'Angers

La formation	
Intitulé (En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation) :	Licence Sciences Humaines et Sociales Mention Psychologie
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Licence
Origine de la formation (préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :	La formation est un renouvellement à l'identique dans la mesure où les aménagements apportés ne correspondent pas à une restructuration.
Champ de formations (indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :	Sciences Humaines et Sociales
Etablissements (indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :	Université d'Angers
Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :	La licence SHS mention Psychologie offre un seul parcours principal Psychologie et un parcours nouveau d'accès santé (L. AS) qui vient s'ajouter suite à la réforme des études de santé au sein de l'Université d'Angers.
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Université d'Angers, Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation ; à distance, etc.) :	La licence SHS mention psychologie est assurée en présentiel.

<p>Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :</p>	<p>Le volume global de la formation de Licence sera de 1300 heures environ en présentiel. Le volume à atteindre en présentiel est de 1350h mais le sous-encadrement de l'équipe pédagogique ne permettra pas d'atteindre ce seuil. Nous avons souhaité maintenir une association CM et TD pour de nombreuses UE des Fondamentaux afin de privilégier, autant que faire se peut, le travail en groupes de 40 à 45 étudiants. Ce travail plus individualisé, par rapport à des CM de 120 à 150 étudiants, est plus propice aux apprentissages, aux interactions, au travail sur les représentations des étudiants, au développement de savoir-être et savoir-faire, au repérage d'étudiants dont les acquis sont plus fragiles ou les stratégies d'apprentissage sont à enrichir grâce à un travail métacognitif.</p> <p>Des enseignements optionnels (engagement, sport) et les stages non intégrés à ce volume horaire en présentiel (70h optionnelles en L2 et 140h en L3) pourront permettre à des étudiants d'atteindre les 1500h.</p> <p>Quelques cours pourront être assurés en anglais, certains collègues l'ont envisagé.</p>								
<p>Effectifs attendus :</p>	<p>Les effectifs par année de formation sont les suivants :</p> <table border="1" data-bbox="869 1321 1332 1556"> <thead> <tr> <th>L1</th> <th>L2</th> <th>L3</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>392 dont 20 L.AS</td> <td>373</td> <td>310</td> <td>1075</td> </tr> </tbody> </table>	L1	L2	L3	Total	392 dont 20 L.AS	373	310	1075
L1	L2	L3	Total						
392 dont 20 L.AS	373	310	1075						
<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :</p>	<p>Néant</p>								
<p>Accords internationaux particuliers :</p>	<p>Néant</p>								
<p>Conventionnement avec une institution privée française :</p>	<p>Licence de psychologie Facultés libres de l'Ouest – UCO (Angers)</p>								
<p>On trouvera ici :</p>									

- soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan
- soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...).

Contenus d'enseignements et organisation :

La Licence de SHS mention Psychologie est multi-référencée. Elle donne aux étudiants une bonne ouverture aux différentes sous-disciplines de la psychologie : psychologie cognitive et différentielle ; neuropsychologie ; psychologie sociale ; psychologie clinique et psychopathologie psychanalytique ; psychologie clinique sociale ; psychologie du développement. L'évolution engagée au début de la précédente maquette dans le déploiement analogue de ces 6 sous-disciplines est confirmée dans cette nouvelle maquette par l'attribution d'un volume horaire identique à chacune des 6 sous-disciplines. Cette évolution est en adéquation avec les Masters et Parcours en psychologie proposés par notre département et ouvre aussi des perspectives plus larges si les étudiants candidatent à d'autres Masters au niveau national. Les enseignements fondamentaux de ces 6 sous-disciplines associent CM et TD tout au long de la Licence. D'autres enseignements sont intégrés à ces fondamentaux : psychologie de la santé, en lien avec l'un de nos Masters et la L.AS, psychométrie, principes d'éthique et de déontologie des psychologues, ainsi que des disciplines connexes (statistiques appliquées à la psychologie, psychophysiologie).

La structure générale de la licence permet un approfondissement progressif et une mise en œuvre contextualisée des connaissances théoriques. Les TD de L3 intègrent davantage de mises en situation (utilisation de vidéo de cas, jeux de rôle, rencontre avec des enfants/adultes/personnes âgées pour recueillir des comportements, des discours). Des enseignements communs à plusieurs sous-disciplines permettront aussi de découvrir des thèmes en lien avec l'histoire de la discipline ou davantage dans le focus de l'actualité. Le choix d'une spécialisation est proposé en L3, en plus des autres Fondamentaux, afin que l'étudiant puisse approfondir un champ de la psychologie (s'il souhaite s'orienter ensuite dans l'une des 4 mentions de Master assurées par notre département ou par une autre université) ou vers d'autres Masters (MEEF, Genre, Intervention sociale, Enfance Enjeux [en cours d'élaboration]), ou encore vers un champ professionnel (par exemple Education, Santé, Social). Ce choix en relation avec l'orientation post-Licence est aussi proposé à travers les enseignements de pré-professionnalisation.

Des contenus nouveaux d'ouverture seront proposés aux étudiants à travers des UE Découvertes ou de Culture générale et scientifique sur les trois années de la Licence, afin de rendre compte de l'évolution des conceptions, techniques et des thérapies dans le champ de la psychologie ou pour donner une lecture plurielle d'un thème en privilégiant une approche pluri-disciplinaire à travers la sollicitation de collègues d'autres disciplines de la Faculté. Il s'agit ici de laisser l'opportunité à l'étudiant de construire une trajectoire universitaire un peu plus personnalisée mais aussi en adéquation avec ses intérêts, son projet personnel d'orientation ou professionnel. La Licence SHS mention psychologie bien que fondée sur un socle commun de connaissances (exigence de la délivrance du titre de psychologue) pourra ainsi être colorée à travers le choix d'enseignements optionnels.

Le contenu de la formation est conforme au cadrage national d'une Licence de Psychologie. Le respect de ce cadrage est indispensable à la validation du Titre de psychologue. **L'usage professionnel du titre de psychologue est protégé** depuis l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985, en application du décret n° 2005-97 du 3 février 2005 et de l'arrêté du 19 mai 2006

complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 et réservé aux titulaires d'une Licence et d'un Master de psychologie.

Aux enseignements Fondamentaux, regroupés dans un **socle disciplinaire**, sont associés des enseignements transversaux et professionnels, rassemblés dans un **socle transversal**. Ce socle transversal comporte en L1 un TD de Méthodologie du travail universitaire, dont l'objectif est de permettre à l'étudiant, nouvel arrivant, de découvrir les attendus du cadre universitaire, et de l'accompagner dans son intégration dans cette nouvelle institution, en quelque sorte à l'initier à son « métier d'étudiant ». Les autres enseignements correspondent à des connaissances techniques et méthodologiques nécessaires à l'étudiant et au psychologue (l'écrit : Expression écrite et orale ; l'utilisation des outils numériques PIX, la maîtrise d'une langue vivante). Ces enseignements s'enrichissent d'enseignements d'ouverture (culture générale et scientifique), favorisant l'initiative et l'engagement à l'université ou dans des structures extérieures à l'université (association), le bien-être (activité sportive).

La préprofessionnalisation

Une place centrale est accordée à la préprofessionnalisation afin de favoriser dès la L1 une connaissance des milieux professionnels et des métiers en lien avec le contenu du cursus, une connaissance des champs professionnels d'exercice du métier de psychologue, et de susciter chez les étudiants une réflexion sur leur choix d'orientation. La préprofessionnalisation est développée à l'occasion des unités d'enseignement de préprofessionnalisation. Les étudiants rencontrent divers professionnels de la psychologie et des secteurs d'activités des champs du social, de l'éducation et de la santé.

La préparation de l'insertion professionnelle se fait également à travers la réalisation de stages, facultatifs en L1 et L2, et obligatoire en L3. Ce stage obligatoire de 140h en L3 est associé à un enseignement de 'Suivi de stage : analyse de la pratique professionnelle' également obligatoire. Un enseignant de l'équipe pédagogique Responsable des stages de L3 est le référent des conventions de stage. Le stage est validé par un rapport de stage. Les milieux professionnels visés sont les institutions ou associations. Le stage fait l'objet d'une appréciation par le tuteur de stage, professionnel sur le lieu de stage, et d'une notation du rapport de stage par l'enseignant professionnel en psychologie qui a assuré le suivi de stage. Ce volume de 140h est spécifique, relativement à d'autres universités. Il valorise la formation de nos étudiants et contribue à leur intégration dans des Masters extérieurs à l'Université d'Angers.

Afin de faciliter la réalisation de ce stage, le volume horaire de la L3 est inférieur à celui de la L2 et la périodicité des enseignements de la L3 libère deux semaines qui pourront être consacrées au stage sur deux périodes différentes.

Ces stages, tout comme l'intervention de professionnels de la psychologie, dans les enseignements de préprofessionnalisation et les TD des enseignements fondamentaux, permettent de maintenir les liens avec le monde socio-économique local et les réseaux sociaux, éducatifs et du milieu de la santé régionaux.

Une Formation par la recherche et à la recherche

La formation de Licence est adossée à la recherche. Le code de déontologie des psychologues indique que le psychologue tient sa compétence de connaissances théoriques et méthodologiques et de la réactualisation régulière de ses connaissances. Par ailleurs, l'une des sorties possibles de la formation de Master est la recherche.

L'initiation à la recherche est proposée dès la L1 et se poursuit en L2, dans le cadre de TD où les étudiants participent à des recherches. Elle s'intensifie en L3 dans le cadre d'Eléments constitutifs Recherche, durant lesquels les étudiants découvrent les recherches réalisées par les enseignants-chercheurs du département ou par des chercheurs au niveau national et international, ainsi que dans le cadre de certains TD de Méthodes associés aux fondamentaux durant lesquels les étudiants deviennent acteurs de la recherche.

Les étudiants ont également la possibilité de réaliser un stage de découverte dans l'une des unités de recherche : en L2 puis en L3 durant 35h environ sur les 140h du stage obligatoire ou en complément.

La validation et l'évaluation

Une évolution majeure est la validation sous la forme de contrôles continus. Ces contrôles continus auront lieu par sous-groupe dans les TD (avec harmonisation des notations inter-correcteurs) ou à l'échelle de la promotion afin de conserver une validation identique pour tous les étudiants, indispensable à la sélection à l'entrée en Master et nécessaire au classement en rangs attendu pour les étudiants en L-Accès-Santé.

Une attention plus importante sera accordée à l'évaluation formative. Celle-ci pourra prendre la forme, lorsque cette modalité est adaptée au contenu d'enseignement, d'une auto-évaluation avec feed-back ou exercice sous version numérique, d'un examen sur table avec consultation de copies, ou de travaux de plus longue durée (dossier, projet) lorsque le volume horaire de l'enseignement le permet et que cet enseignement est proposé sur plusieurs périodes.

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

La majorité des licences de l'Université d'Angers comprennent une option Santé sous la forme d'un parcours de Licence enrichie permettant l'accès aux 5 filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso Kinésithérapie. Le terme de L.AS pour « licence accès santé » leur est réservé. Les L.AS sont ouvertes aux étudiants L1, L2, L3. L'étudiant suit les cours de la licence classique et enrichit son parcours via une option « Accès Santé ». En première année de Licence, le recrutement est réalisé via ParcoursUP (capacité limitée). En 2e et 3e année de licence, l'inscription se fait via le système web de l'UA.

Au cours des 3 années de licence, le nombre de candidatures pour les filières santé est limité à deux (L1 et L2, ou L2 et L3 ou L1 et L3).

L'option santé propose 10 modules « Accès Santé » dispensés à distance.

Les étudiants en LAS suivent 100% de leur Licence et doivent, en parallèle :

- valider 5 modules en 1re chance d'accès aux filières de santé : 80 h de cours à distance avec examen en présentiel. En 2e chance, 7 modules sont à valider. Les modules déjà validés en 1re chance restent acquis. En fonction du parcours antérieur des étudiants, ces modules peuvent être acquis sur compétence. (Etudiants ayant validés une PACES ou PluriPASS et les étudiants en CPGE)

- réaliser un Projet Santé (CV et fiche métier) pour lequel ils seront également accompagnés par une psychologue de l'orientation du SUIO-IP.

La sélection pour accéder aux filières de santé, s'effectue alors via deux groupes d'épreuves. L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements, le projet santé et les modules de l'accès santé correspond au 1er groupe d'épreuves, puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue le 2nd groupe d'épreuves. A l'issue de ces résultats, l'étudiant devra avoir validé son niveau de licence en cours et être éligible selon les conditions ci-dessus.

Quel que soit le niveau d'entrée (L1, L2 ou L3), les étudiants validant cette sélection sont intégrés en seconde année de santé.

L'option Accès Santé est proposée aux étudiants inscrits en L.AS de l'Université d'Angers, du Mans Université, des facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) (Licences en convention avec l'UA), CPGE conventionnées avec UA et LMU, des IFSI (Sarthe Mayenne Maine et Loire), ainsi que les formations du Maine et Loire permettant l'ouverture à ces candidatures (cf textes de loi).